

## **Prise de position AvenirSocial sur l'initiative populaire „Halte aux privilèges fiscaux des millionnaires (abolition des forfaits fiscaux)“**

A l'heure où les propositions d'imposer l'aide sociale, dont bénéficient les plus pauvres de la population, refont surface, la pratique des forfaits fiscaux qui permet aux étrangers les plus riches de ne pas être imposés sur leurs revenus et fortune effectifs, n'est pas acceptable.

Les professionnel-le-s du travail social sont en première ligne pour constater les déficits budgétaires cantonaux, qui servent de prétexte à la réduction des prestations sociales. La concurrence fiscale pratiquée entre les cantons en Suisse, notamment pour attirer les millionnaires étrangers au moyen de forfaits fiscaux, est un des facteurs expliquant la spirale fiscale vers le bas, privant les cantons de ressources nécessaires à l'ensemble des citoyens.

S'appuyant notamment sur son Code de déontologie, AvenirSocial place les questions de justice sociale au cœur de son travail. La pratique des forfaits fiscaux en Suisse conduit à une inégalité de traitement entre riches et pauvres, parmi les étrangers résidant sur le territoire helvétique ainsi qu'entre riches suisses et étrangers. Elle favorise de plus l'évasion fiscale vers la Suisse et prive d'autres pays des contributions fiscales de leurs citoyen-ne-s les plus fortunés.

Cette disparité fiscale crée des privilèges contraires à la justice sociale. C'est la raison pour laquelle AvenirSocial se prononce en faveur de l'initiative « halte aux privilèges fiscaux des millionnaires », soumise au peuple le 30 novembre prochain.

Cette initiative vient confirmer au plan national l'abolition des forfaits déjà acceptée par plusieurs cantons (ZH, SH, AI, BL). L'acceptation de cette initiative constituerait un pas important vers l'équité fiscale et l'égalité devant la loi.